

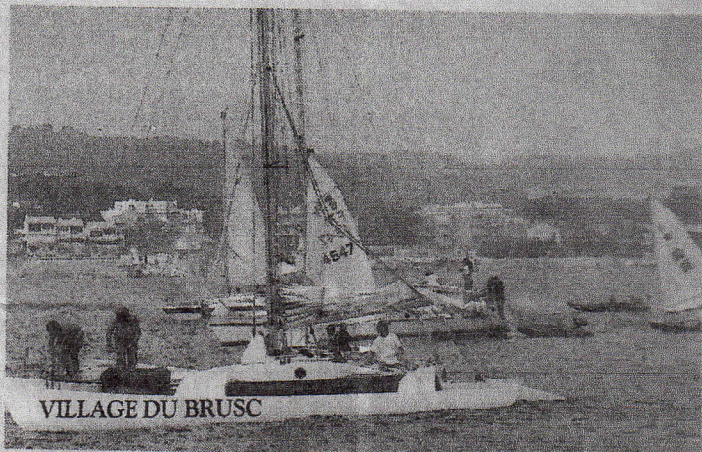
Simon s'octroie les Antilles

JACQUES SIMON est certainement un homme heureux. Le pensionnaire du Yacht-Club des Sablettes s'est non seulement avéré le meilleur catamaran, en temps compensé lors de la première régates de la Liberté, mais de plus c'est lui qui a remporté le premier prix mis en jeu par la compagnie aérienne « Air Liberté ». Il pourra donc s'envoler, avec la personne de son choix, vers les Antilles. Une récompense bien méritée puisque les régatiers ont dû lutter ferme pour accomplir le triangle tracé dans la baie des Sablettes.

Le président Marie et ses amis ne s'attendaient certainement pas à voir le ciel se couvrir pour leur régates du 14 juillet. Pourtant, il fallut bien se rendre à l'évidence, l'orage menaçait. Mieux même après avoir été retardé d'une heure, le départ s'effectuait sous une forte ondée.

Cela n'empêchait pas les vingt-quatre équipages de s'élancer de la base nautique en direction des célèbres deux frères. Dans un premier temps, les dériveurs et planches à voile avaient comme souci de ne pas céder le moindre mètre aux catamarans de 6, 10 ou 12 mètres. Les monocoques, eux aussi, profitaient des conditions atmosphériques pour prendre un léger avantage. Mais comme c'est bien souvent le cas en pareille saison, Eole se fit moins violent par la suite. Il n'est donc pas surprenant que certains régatiers aient mis plus de trois heures trente pour franchir la ligne d'arrivée.

Ce n'était pas le cas du Six-Fournais Alain Rumeau. A bord de son « Moth Europe », Rumeau accomplissait quelques prouesses pour franchir le premier la ligne d'arrivée après deux heures et dix minutes de course. Vainqueur au classe-



Les régatiers ont éprouvé bon nombre de difficultés pour parcourir le triangle de la régates de la Liberté, en baie des Sablettes.

(Photo L. Martinat.)

ment général, Rumeau peut donc se targuer d'avoir remporté la catégorie des dériveurs et monocoques. Il était suivi de près par les frères Santène, Eric

et Charles. Les sociétaires de la société nautique de Sanary peuvent être satisfaits de leur performance, elle n'était pas aisée à réaliser.

Chez les catamarans, si Jacques Simon arrive en tête au classement en temps compensé, c'est toutefois Rauch et Geray qui ont franchi la ligne en premier à bord de leur Tornado. Les frères Navarin de Toulon parvenaient eux aussi à devancer Simon, sur leur Hobie 18 Tiger, mais cela n'était pas suffisant pour supplanter le Seynois en temps compensé.